

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE D'ORBEC/FRIARDEL - DIMANCHE 05 JUILLET 2026



<i>Course de Côte</i>	
Asa organisatrice :	ASA 13/11
Nom :	ASA BOUCLES DE SEINE
Date :	05 JUILLET 2026
Niveau d'inscription :	REGIONAL
Participation étrangère autorisée	Non
Visa Ligue :	09/04/2026 n°28
Permis d'organisation FFSA :	09/04/2026 n° 317
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	M. Martial SAUSSAYE Président
Téléphone :	06 07 55 07 70
Mail :	msaussaye@wanadoo.fr asabouclesdeseine@orange.fr
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	Sport Auto Orbecquois
Adresse :	Siège : Mairie Orbec
Téléphone :	06 02 16 94 93
Mail :	jeanne.kevin61@gmail.com cyril.hoyer@orange.fr

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE, organisateur administratif, avec le concours du **SPORT AUTO ORBECQUOIS**, organisateur technique organisent le 05 Juillet 2026 sous le patronage de la municipalité d'ORBEC/FRIARDEL :

Une compétition automobile régionale dénommée **40^{ème} Course de Côte régionale d'ORBEC/FRIARDEL**. Cette compétition compte pour : **LA COUPE de FRANCE de la Montagne 2026 – Coeff. 1 - pour le CHAMPIONNAT DE LA LIGUE régionale du Sport Automobile de Normandie 2026.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro **28** en date du 09/04/2026 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **317** en date du 09/04/2026.

Organisateur technique : Sport-Auto Orbecquois **Adresse** : siège social Mairie d'Orbec – 14290 Orbec.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Virginie Lengliné	Licence n°13/14-192460
Commissaires Sportifs membres	M. Jean-Michel Guégan	Licence n°13/18-8072
	M. Jacques de la Rivière	Licence n° 13/18-12643
Commissaire sportif stagiaire	M. Jean-Charles Leveneur	Licence n° 04/14-361540
Directeur de Course	M. Jacques Le Gall	Licence n° 13/18-9383
Directeur de course adjoint	M. Francis Groud	Licence n°13/18-8035
Président ASA Boucles de Seine	M. Martial Saussaye	Licence n°13/11-7458
Vice-Président ASA Boucles de Seine	M. Guy Vallot	Licence n°13/11-40101
Commissaire Technique responsable	M. Francis Ballenghien	Licence n° 13/03-5641
	M. J. Marie Lallouette	Licence n°13/08-4893
Commissaire technique stagiaire	M. Xavier Lefebvre	Licence n° 11/01-179744
Chargé de la mise en place des moyens	M. Kévin Jeanne	Licence n°13/11-237633
	M. Cyril Hoyer	Licence n°13/11-83217
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Michèle Pierre	Licence n°13/05-8342
Chargé des Commissaires de route	M. Jérôme Poirier	Licence n°13/11-307796
Chronométrateur Temps départ :	M. Hervé Harel	Licence n°13/14-230034
Chronométrateur cellule départ	M. Christian Beuve	Licence n°13/18-2783
Médecin	M. Enattente	
Secrétariat engagements responsable	Micheline Stévenot	Licence n°13/03-142487
Aide responsable	Virginie Lengliné	Licence n°13/14-192460
	Janine Larose	Licence n°13/11-258102
	Chantal Cognin	Licence n°13/18-250343

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	29/06/2026 à 0 heure
Publication de la liste des engagés	03/07/2026 à 12 heures (impératif)
Vérifications administratives sous chapiteau	04/07/2026 de 14.30 - 18.15 05/07/2026 de 07.30 - 08.30
Vérifications techniques (LIRE Art.1.2P.)	04/07/2026 de 14.45 - 18.30 05/07/2026 de 07.45 - 08.45
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (Cabanon ligne départ)	05/07/2026 à 11h
Briefing des commissaires (sous chapiteau)	05/07/2026 à 7 h
Essais non chronométrés	05/07/2026 de 8h - 9.15
Essais chronométrés	05/07/2026 de 9h20 - 10h50
Briefing des pilotes	05/07/2026 à 11h

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	05/07/2026 à 11h
<i>Epreuve Championnat de France de la Montagne</i> : affichage des ordres de départ à la course :	05/07/2026 à 11h au Cabanon près ligne départ
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	05/07/2026 à 8.45
Course	
1 ^{ère} montée	à partir de 11.15 - 13h
2 ^{ème} montée	à partir de 14.30
3 ^{ème} montée	à partir de 16h
4 ^{ème} montée	A la discrétion du D.C. selon timing et météo
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix	45 mn après la fin du régime de parc fermé
Lieu	Sous chapiteau, parc des Loisirs Orbec

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par micro.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **04/07/2026 de 14h30 à 18h15**, et le **05/07/2026 de 7h30 à 8h30**, sous chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

Vérifications techniques le **04/07/2026 de 14h45 à 18h30**, sur la D.519 et le **05/07/2026 de 7h30 à 8h45**, face à l'entrée, Parc des Loisirs, sur la D.519.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 – La Vespière

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 05/07/2026 à 8h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **05/07/2026 à 8h45.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vespière – Tél. 06.03.98.89.40, jusqu'au **29/06/2026, 0 heure.**

Les droits d'engagement **sont fixés à 120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, **240€** si non acceptation de la publicité optionnelle ; **et ayant joint leur règlement pour le 29/06/2026 à 0 heure** cachet de la poste faisant foi.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE SANS REGLEMENT JOINT AVEC LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR ETRE VALABLE. (si règlement en espèces, joindre un chèque, celui-ci sera restitué.

TOUS DOCUMENTS (engagement, règlement, liste engagés) : SITES : asabouclesdeseine.fr
et **sportautonormandie.fr**

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **SPORT-AUTO ORBECQUOIS** .

 : **VOTRE ATTENTION** : SANS REGLEMENT : APPLICATION DE LA REGLEMENTATION
FEDERALE 2026.

ARTICLE 3.2P. LICENCES : **VOTRE ATTENTION** : TITRE DE PARTICIPATION (TPRS)

NOUVELLE REGLEMENTATION FFSA 2026 : MODIFICATION POUR LES T.P. : MEME APPLICATION que Article 3.1.P. ENGAGEMENTS -

Toute demande de TPRS (licence à la journée) devra être remplie et payée en ligne via le site FFSA.

Les informations seront disponibles sur le site FFSA. : <https://licence.ffsa.org> .

(Aucune remise de TPRS le samedi 04 juillet 2026 !)

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'Orbec/Friardel a le parcours suivant : départ sur la D.519 et arrivée sur la D.44. - La course se déroulera en 4 montées sur décision de la direction de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D.519 au pied de la côte. **Arrivée** : sur la D.44. **Pente moyenne : 4,5%** - **Longueur du parcours : 1.500 m**

Modalités de retour au départ : Route de course, **sous les ordres de la Direction de Course.**

Parc de départ : sur la D.519 - **Parc d'arrivée** : sur la D.44

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après s'être stationnés sur le côté, prêts pour un retour **sur instructions de la Direction de Course.**

6.3P. FILE DE DEPART - **File de départ** : sur la D.519 dans la zone prévue.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés et accessibles sur la D.519 à partir du 04/07/2026, 8 h au 05 juillet 2026 jusqu'à 21 h **limité à 1 remorque et 1 véhicule d'accompagnement.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D.519 au pied de la côte, côté ligne départ.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les essais et la course, au cabanon, près ligne départ.
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée au parc fermé D.519, à l’entrée du Parc de Loisirs.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu : sous le chapiteau, Parc des Loisirs de 8h à 19h, et au cabanon placé au départ.

Téléphone permanence : Président S.A.O. : **06 02 16 94 93 (Kévin Jeanne)**

Centre de secours le plus proche : Pompiers, route de Lisieux - 14290 - L’Orbiquet. **Téléphone n° 18.**

Hôpital de Lisieux, Urgences : **02.31.41.30.09**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au pied de la côte sur la D.519, le 05/07/2026 à 14h10

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte. - Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des coupes se déroulera le 05/07/2026, 45 mn après l’ouverture du Parc fermé, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

- Coupe au premier du **Scratch Voiture de Sport** et au premier du **scratch Voiture de Production**
- Coupe au premier de chaque classe - Coupe à la première féminine
- 1 coupe à 2 postes de commissaires x 2 par tirage au sort.

Aucune coupe ne sera remise au pilote ABSENT NON EXCUSE auprès de M. Kévin JEANNE, président, ou auprès de l’un des ORGANISATEURS travaillant à la remise des coupes SOUS LE CHAPITEAU.

* * * * *